Les petites annonces

Vous recherchez l'objet rare ou avez un trésor à offrir, cette section est pour vous. Faites-nous parvenir votre annonce à : lactroissaumons@gmail.com en indiquant votre numéro de chalet. C'est gratuit pour les membres du Club des Résidents. Le coût est de 15$ par parution pour les non-membres et est payable avant la publication.

À VENDRE : MAGNIFIQUE KAYAK DE MER deux places 18 pieds, inclus: 2 pagaies en fibre de verre, 2 ballons de pagaie, pompe, corde flottante, 2 gilets VFI, cart de transport, 2 jupettes, 2 couvre-hiloires et optionnel un support de toit avec sangles. On demande 3200$. Tél. : **418-839-3316**

À VENDRE : BATEAU PONTON (PÉNICHE) Espadon Super de luxe 1984, très bon état. Longueur : 20 pieds, largeur 8 pieds, 5 tonneaux. Peut asseoir 10 personnes. Moteur Evenrude 25 forces. Prix demandé : 9000$ négociable. Contacter : Louise Simard, 36 chemin Robichaud. Tél. : **418-254-8918**

Les dates importantes

23 juin: Date de tombée du Huchard du 6 juillet (9 :00)
24 juin et 1er juillet: Dimanche de balle-molle
6 juillet : Prochain Huchard
6 juillet: Cueillette ordures volumineuses et entraide diabétique
7 juillet: Assemblée annuelle 9:00 à la Chapelle
7 juillet : Date de tombée du Huchard du 20 juillet (9 :00)
14 juillet: Tournoi de golf
21 juillet: Traversée du lac à la nage et souper

Le Club des Résidents du lac Trois-Saumons inc.
lactroissaumons@gmail.com
22 juin 2018 no 2

HUCHARD 2018

Bonjour à tous!

Le Club des résidents est heureux de vous offrir cette nouvelle série de Huchard pour l'été 2018. Le Huchard numéro 1 vous a été distribué en même temps que la fiche d'adhésion en janvier dernier, par courriel ou par la poste. Donc, détrompez-vous, le numéro 2 que vous avez en main est vraiment le premier de la série estivale.

Fier de notre expérience de l'an dernier, le Huchard continuera à être produit par des bénévoles cet été. Grâce à quelques auteurs collaborateurs qui ont répondu à notre appel dans le Huchard de janvier, le travail de mise en page a pu être commencé cet hiver. Bien entendu, vous êtes toujours invités à partager dans le Huchard vos connaissances, vos intérêts, vos aventures, vos passions se rapportant à la vie au lac Trois-Saumons. Vous pouvez faire parvenir vos articles à l'adresse du Club: lactroissaumons@gmail.com.

Le Huchard sera publié aux deux semaines. Les dates de distribution sont: le 22 juin, les 6 et 20 juillet, les 3, 17 et 31 août.

Le conseil d'administration du Club des Résidents du Lac Trois-Saumons vous souhaite un été pour prendre le temps. Prendre le temps de refaire le plein d'énergie, prendre le temps de sentir la chaleur du soleil, prendre le temps d'écouter les oiseaux chanter, prendre le temps de se balader sur le lac, prendre le temps de profiter de la présence d'êtres chers auprès de nous, prendre le temps de jouir de cet endroit merveilleux sans oublier de le respecter pour le conserver pour des générations à venir.

Et aussi, prenez le temps d'assister à l'assemblée annuelle du 7 juillet prochain. Vous pourrez en apprendre davantage sur les réalisations du Club et partager vos impressions. Des postes sur le conseil d'administration sont en fin de mandat et de nouveaux joueurs sont les bienvenus au sein de l'équipe.

Anne Landry
Pour votre CA du Club des résidents du Lac Trois-Saumons inc.:
Duane Blair, Claude Caron, Pierre Fortin, Nancy Hart, Anne Landry, Marie Nadeau, Yvan Poitras, Mathieu Renaud Vigneau et Gerry Riverin

AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une assemblée générale des membres
du Club des résidents du Lac Trois-Saumons inc.
se tiendra à la chapelle Saint-Jean-Baptiste du Lac Trois-Saumons
samedi matin, le 7 juillet 2018, à 9 h 00.

Par Marie Nadeau, présidente-secrétaire

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de l'assemblée par la Présidente

2) Constatation de la régularité de la réunion: lecture ou dispense de lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour, vérification du quorum

3) Lecture ou dispense du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 2017 et adoption avec ou sans modification

4) Rapport des activités de l'année 2017-2018 en relation avec les buts et objectifs du Club :

A) L'environnement:

1 - Lavage des embarcations

2 - Qualité de l'eau

3 - Ensemencement de truites

B) Le récréatif:

Bon débarras!

C'est le temps de faire le grand ménage et de se débarrasser de ce qui ne sert plus. La municipalité fera la cueillette des ordures volumineuses **le vendredi 6 juillet dès 5h30** (électroménagers et autres rebuts ferreux, meubles, matelas et autres objets encombrants). Vous pouvez aussi laisser ces objets à l'écocentre de L'Islet, solution écologique puisqu'ils pourront être ensuite recyclés ou les offrir à l'aide de nos petites annonces classées.

Les débris ou matériaux de construction et les pneus ne seront pas ramassés par la municipalité. Vous devez les apporter à l'écocentre de l'Islet au 451 Nilus-Leclerc. Tous les résidents de St-Aubert peuvent disposer de leurs objets recyclables à l'écocentre de l'Islet. Les matières acceptées sont très variées et la liste suivante n'est pas exhaustive:

- Objets récupérables pour une seconde utilisation : meubles, petits électroménagers, articles de cuisine, articles de sport, vélos, miroirs, livres, … (ou entraide diabétique)
- Résidus verts (compost) : gazon, tourbe, résidus de jardin, bran de scie
- Branches et feuillages
- Pneus et jantes, dimension maximum : pneu 123 cm (48 1/2") / jante 62 cm (24 1/2")
- Équipements électroniques et informatiques : ordinateurs, écrans, téléviseurs, …
- Agrégats : béton, briques, asphalte
- Appareil contenant du gaz réfrigérant : réfrigérateurs, climatiseurs, congélateurs, …
- Métaux ferreux et non ferreux : cuisinières, laveuses, chauffe-eaux, barbecue, poêles, chaudrons, rebuts de métaux ou tous les autres objets contenant du métal
- Vêtements : chapeaux, souliers, literie, rideaux, …
- Résidus domestiques dangereux (RDD) : essences, huiles, bonbonnes, peintures, pesticides, chlore pour la piscine, … Les contenants vides doivent aussi être apportés car ils sont contaminants pour l'environnement.
- Cendre, piles, cartouches d'encre, cellulaires, fluorescents, batteries de véhicules, gaz propane, tubulures d'érablières, lunettes, extincteurs, …
- Matériaux de construction (volume de 300 pi^3 gratuit)

Pour connaitre les heures d'ouverture et avoir plus de détails sur les objets récupérables : www.lislet.com/services-aux-citoyens/ecocentre ou 418 234-6312.
Un petit tour à l'Islet et vos objets devenus inutiles auront une deuxième vie! C'est très écolo!
Bon ménage! Anne Landry, chalet 582

Des activités au lac cet été

La balle-molle

Dimanche matin à 11 :00, entre amis, venez jouer à la balle-molle ou encourager les valeureux sportifs qui espèrent frapper une longue balle et contourner les buts pour le plaisir des spectateurs. Toutes les semaines sur le terrain de Yvan Poitras (#526), les cris et les rires retentissent. Tout le monde est bienvenu.

Le tournoi de golf

Passez du temps sur un green avec des amis tout en frappant quelques balles, ça vous tente?
Encore cette année, un tournoi de golf est organisé, le samedi 14 juillet 2018, en collaboration avec la municipalité de St-Aubert.
Pour information: Alain Bélanger au 418 241-8023.

La descente du lac à la nage

Bon début de saison à tous! La 14e édition de la « Descente du Lac » aura lieu le samedi 21 juillet.
Comme par les années passées le départ se fera du Camp Trois-Saumons à 11hres. Venez encourager nos nageurs, venez nager avec nous ou venez passer la journée avec nous comme bénévoles, kayakistes, bateaux de sécurité, chrono, etc.
Des cartes pour le souper au Camp Trois-Saumons à 18hres sont en vente dès maintenant: 20$ pour les adultes, 15$ pour les enfants de 12 ans et moins.
Pour information: Lise Dubé Caron lcaron@videotron.ca
418-831-4190 / 418-598-6018

1 - Descente du lac et souper

2 - Tournoi de golf

3 - Balle-molle

4 - Piste de ski de fond

C) La représentation des membres:

1 - Bottin des résidents 2018-2019

2 - Production du bulletin le Huchard

5) Présentation des états financiers 2017-2018 et ratification de l'adoption par le conseil d'administration

6) Ratification des actes des administrateurs

7) Mot de Monsieur Ghislain Deschênes, maire de Saint-Aubert

8) Mot d'un représentant du Camp Trois-Saumons

9) Élection des administrateurs (postes à pourvoir)
   a) nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
   b) mises en nomination
   c) fermeture de la mise en nomination et élection si nécessaire
   d) réunion en privé du nouveau conseil d'administration et nomination des officiers
   e) présentation à l'assemblée annuelle des officiers pour la prochaine année

10) Varia

11) Clôture de l'assemblée

La station de lavage

Projet initié et développé par le Club des résidents, particulièrement Pierre Fortin et Duane Blair, dans le but de mieux protéger la qualité de l'eau du lac en diminuant le risque de contamination par des embarcations ayant navigué sur un autre plan d'eau. Un petit rappel des raisons et de l'historique de ce projet qui s'est concrétisé à l'été 2017.

C'est un souci constant pour le club des résidents d'amorcer des activités pour prévenir la dégradation de l'eau du lac et conserver sa qualité. En ce sens, la contamination qui pourrait être transportée d'un plan d'eau à un autre préoccupe. C'est pour cette raison que depuis quelques années des actions sont posées pour instaurer le lavage des embarcations qui séjournent dans les eaux du lac Trois-Saumons. Les discussions avec la municipalité de St-Aubert ont conduit à un règlement sur le lavage des embarcations. En parallèle, une demande de subvention au CLD de l'Islet a été envoyée et obtenue pour aider au financement de l'achat et de l'installation d'une barrière électronique pour contrôler l'accès des embarcations au lac et ainsi vérifier que ces embarcations aient bien été lavées.

Avec leurs bâtons de pèlerin, plusieurs bénévoles, notamment Duane Blair et Pierre Fortin, ont retroussé leurs manches et finalement la barrière d'accès et la station de lavage des embarcations ont été mises en opération au début août 2017.

Suite à la fin des opérations pour la saison estivale 2017, il y a eu quelques mises au point, mais les commentaires des résidents ont été très majoritairement positifs. C'est un succès sur toute la ligne.

Pour améliorer les opérations pour les saisons 2018 et suivantes, les discussions se sont poursuivies à l'automne 2017 et l'hiver 2018. Ainsi il y aura certains changements au niveau de la responsabilité et la gestion de la station de lavage et la barrière électronique d'accès.

En 2018, la municipalité de St-Aubert reprend la gestion des opérations de la station de lavage et l'accès pour la mise à l'eau des embarcations puisque ce « service » doit être une responsabilité municipale.

Cette année les installations seront situées aux mêmes endroits que l'an passé. Évidemment, le Club des résidents sera consulté par la municipalité de St-Aubert et continuera d'être présent au dossier et le tout se fera dans le respect de toutes les règles environnementales.

Marie Nadeau, chalet 27 chemin Leclerc

La chronique d'Alain Bélanger, conseiller

Élu en novembre dernier, je tiens à remercier celles et ceux qui ont voté pour moi et ça me fait grand plaisir de représenter, en compagnie de M. Michel Paré, le secteur du lac. Afin de vous informer des activités de la municipalité et, en priorité, celles qui touchent notre secteur, j'ai décidé de faire cette année un petit bulletin à chaque parution du Huchard.

Ski de fond : Vous avez sans doute remarqué le nouveau bâtiment localisé près de la route chemin Tour du lac sur le terrain sud au Camp Trois-Saumons. C'est un refuge, bien isolé, chauffé pour le ski de fond, érigé grâce à la collaboration du Club Sportif les Appalaches, de Jalbertech, de la Municipalité de St-Aubert, du travail d'un groupe de bénévoles du Club des résidents qui a bravé la neige et le froid de décembre dernier et, finalement, du Camp Trois-Saumons qui a permis sa localisation sur leur terrain. Je suis très fier d'avoir contribué à cette réalisation et c'est un grand plus pour notre secteur qui permet de structurer un peu plus l'activité de ski de fond. Et en parlant de ski de fond, la municipalité contribue maintenant à 100% pour l'entretien du sentier du ski de fond et elle va payer jusqu'à 300$ l'électricité pour le chauffage du refuge. Pour l'hiver prochain, nous devrions avoir une ouverture du sentier de ski de fond un peu plus tôt que d'habitude grâce à des bénévoles du lac et, tout nouveau, deux sentiers de raquettes seront balisés.

Information sur les côtes ouest du lac : Pour ceux qui avaient transmis l'information à la municipalité pour recevoir des textos ou courriels, le personnel de la municipalité vous informera à l'avenir lorsque la côte ouest sera ouverte ou fermée à l'automne et au printemps. Cette pratique facilitera la vie de ceux qui voyagent dans ce secteur. N'oubliez pas que plus de 30% des résidences du lac sont maintenant habitées tout au long de l'année et que l'ouverture le plus longtemps possible de cette voie permet d'économiser temps et argent en essence et, également, diminue la pollution pour ceux qui utilisent cette route.

Pour le prochain article, je vous informerai de l'importance de la contribution financière des résidents du secteur lac aux taxes municipales et de son budget. Cette information devrait vous amener à vous intéresser beaucoup plus à la vie municipale!

Les étapes de fabrication du Huchard

Depuis l'an dernier, le Huchard est fait par des bénévoles. Voici ce que cela implique :

1 – Au printemps, la recherche de commanditaires et sa gestion a été faites par Nancy Hart (10 chemin Leclerc).

2 – Les articles doivent présenter des sujets se rapportant au lac Trois-Saumons. Ils peuvent traiter des projets du club des résidents, de l'environnement, de la qualité de l'eau, des activités sociales et sportives, de son histoire, sa géologie, sa faune, sa flore ou tout autre sujet pouvant intéresser les lecteurs et relié à la vie au lac. Les auteurs font parvenir leur texte à : lactroissaumons@gmail.com .

3 – Je reçois les textes, les lis avec intérêt, les corrige, calcule leur nombre de caractères, les classe par sujet et prépare la mise en page. Cela demande de placer, déplacer et replacer souvent les textes et publicités. C'est comme faire un casse-tête! Cet été, Mathieu Renaud (chalet 448) nous offre pour aider au montage son adjointe Émilie.

4 – Le mercredi, le Huchard est transmis par courriel à la municipalité qui les imprime sur le papier fourni par la Caisse Desjardins.

5 – Le jeudi, Nancy Hart récupère les feuilles et les plie. Le vendredi, elle distribue les Huchard dans les quatre boîtes autour du lac.

Et voilà, bonne lecture! Et merci à tous ceux qui participent au Huchard!

Anne Landry, chalet 582

Les fourmis charpentières

Dès que le printemps est à nos portes… les fourmis charpentières s'activent!

Les fourmis charpentières sont présentes partout dans la nature et elles y jouent un rôle essentiel. Avec l'accélération des développements immobiliers en banlieue ainsi qu'en milieu urbain, les fourmis voient leur milieu de vie naturel changer et doivent s'y adapter. Dans la nature, les fourmis charpentières creusent des galeries dans le bois afin de développer leur colonie. Dans les milieux habités, étant donnée la destruction de leur milieu habituel, les fourmis charpentières s'attaqueront à vos structures tels que les maisons, galeries, charpentes, cabanons et autres boiseries.

Dommages causés à la charpente de la maison

Comment détecter la présence de fourmis charpentières dans votre domicile

Plusieurs signes démontrant la présence de fourmis charpentières peuvent être observés à l'intérieur et à l'extérieur de votre domicile. Voici, à l'aide de l'image ci-dessous (points rouges), les différents éléments à observer :

- Fourmi charpentière à l'intérieur ou en pourtour de la maison
- Présence de bois noirci ou pourri indiquant la présence d'un dégât d'eau et/ou humidité excessive
- Infiltration d'eau
- Présence de sciure de bois
- Présence de bois entreposé près de la maison
- Attention au bois de chauffage entré à l'automne
- Galerie creusée dans le bois de la structure de la maison ou terrasse extérieure
- Présence de plantes grimpantes sur la maison ou arbres près de la structure

Aspect

Les fourmis charpentières mesurent entre 6 et 25 mm de longueur. Les ouvrières mesurent habituellement entre 6 et 13 mm de longueur. Les individus reproducteurs se distinguent par leur taille, les mâles mesurant 9 à 10 mm de longueur, et les femelles, 12 à 25 mm. Le corps des fourmis est divisé en trois parties, soit la tête, le thorax et l'abdomen. Le thorax est réuni à l'abdomen par un étranglement prononcé. Les antennes sont coudées et divisées en plusieurs articulations.

Les mâles et les femelles sont ailés au moment de l'accouplement et leurs ailes antérieures sont beaucoup plus longues que leurs ailes postérieures. La fourmi bicolore est noire, brunâtre foncée avec le thorax brun rougeâtre, tandis que la fourmi noire gâte-bois est uniformément noir brunâtre. Ces deux espèces comptent parmi les espèces de fourmis charpentières les plus communes au Canada.

Habitudes

Les fourmis charpentières sont des fourmis qui ont la capacité d'endommager les structures en bois tel que le bois de charpente en y creusant des galeries. Leur présence dans une maison indique souvent un problème d'humidité ou le pourrissement des structures en bois. Les fourmis charpentières peuvent aussi creuser dans du bois sain dont elle apprécie notamment les résineux. Contrairement aux termites, elles ne mangent pas le bois, mais l'éjectent sous forme de sciures. L'accumulation de sciure au sol est un signe qu'il ne faut pas négliger.

Alimentation

Les fourmis charpentières se nourrissent de matières végétales et animales. Les protéines et aliments sucrés trouvés dans les maisons ou à proximité attirent les ouvrières à la recherche de nourriture. Elles consomment leur nourriture sur place et, de retour à la colonie, la régurgitent pour nourrir les larves en développement.

Reproduction

Les fourmis charpentières se reproduisent au printemps. Il n'est pas rare de voir des fourmis ailées au mois de mai. L'accouplement se fait en plein vol, les jeunes reines emmagasineront les semences des mâles et pourront les garder pendant plusieurs années

ce qui leur évite le besoin d'avoir des contacts avec d'autres mâles. Peu après, le mâle meurt et la reine se défait de ses ailes en les frottant avec ses pattes. La reine fécondée trouve un lieu de nidification convenable pour pondre ses œufs et fonder seule sa nouvelle colonie.

La première génération d'ouvrières s'occupera de l'entretien, du ravitaillement et de l'extension du nid. Le développement de la fourmi de l'œuf à ouvrière, peut varier entre 47 et 74 jours. Une colonie est bien établie, disons mature, après 3 à 6 années d'existence et comporte environ 2000 individus ou plus. C'est à ce moment que la reine commencera à produire des mâles et des futures reines qui recommenceront le même cycle.

Méthodes de contrôle

Il existe 2 types de traitements contre la fourmi charpentière.

1- La méthode conventionnelle utilisant des pesticides.

Cette méthode nécessite l'application de différents types de pesticides résiduels et/ou poudres dans les pièces environnantes et à l'intérieur des murs de la résidence. Cette méthode est aussi appelée «méthode par recherche de nids» puisque suite au traitement, si tous les nids n'ont pas été touchés, nous devons rechercher leurs emplacements. C'est à ce moment que des frais supplémentaires de construction peuvent survenir. **Cette méthode est fortement déconseillée aux abords d'un lac ou d'un cours d'eau.**

2- La méthode par appâtage

Cette méthode de contrôle tient son nom du fait qu'on présente différents types d'appâts empoisonnés aux fourmis. Ce sont les ouvrières qui, de par leur nature, transportent les appâts aux autres membres de la colonie, incluant la fameuse reine. Il y a plusieurs sortes d'appâts. L'élément attractant (sucre ou protéine) peut varier de même que l'agent de contrôle (acide borique, boron, etc.). L'infime quantité de produit présent dans l'appât (souvent moins de 5 %) et la faible quantité appliquée (quelques grammes), fait en sorte que le produit ne se retrouve pas dans l'environnement puisqu'il est transporté et consommé par la colonie de fourmis. De plus, vu que la reine elle-même se nourrit exclusivement de la nourriture apportée par les ouvrières, celle-ci sera éliminée à coup sûr, ce qui nous garantit l'élimination du problème pour plusieurs années!

Jean-Philippe Lemieux, B.Sc. Biologiste
chalet 4 chemin Leclerc